

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/10/2016

- 2016 069 : DEVIS POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL POUR 2017 :

Quatre entreprises ont été consultées pour l'élaboration du bulletin municipal pour 2017 :

IDEO POINT COM : pas de réponse

AVENIR MULTI SERVICE : pas de réponse

TROTREAU : 2 152.00 € HT

APF : 1 978.00 € HT

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de TROTREAU pour 950 exemplaires pour un montant de 2 152.00 € HT.

- 2016 070 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA POSE DE BAIES VITREES A L'ECOLE :

L'année dernière, nous avons remplacé deux portes vitrées du couloir de l'école primaire auprès de CONCEPT MENUISERIE pour un montant de 4 771.17 € HT.

Cette année, comme prévu au budget, CONCEPT MENUISERIE nous remplace deux autres baies vitrées pour le même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de CONCEPT MENUISERIE pour un montant de 4 771.17 € HT soit 5 725.40 € TTC et sera réglé sur l'opération 181 : " Gros entretien des bâtiments "

- 2016 071 : DEVIS POUR LE DEGRAISSAGE DES HOTTES DE CUISINE SALLE DES FETES ET RESTAURANT SCOLAIRE :

Plusieurs devis ont été demandés pour le dégraissage des hottes de la salle des fêtes et du restaurant scolaire :

- ENTREPRISE BRILLAULT pour un montant de 550.00 € HT

- GV DESINFECTION pour un montant de 700.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BRILLAULT pour un montant de 550.00 € HT.

- 2016 072 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRE DES ANNEES 2014 ET 2015 :

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2014 et 2015 pour un montant de 11.55 €,

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 18 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à la majorité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°12-45 de l'exercice 2014, (cantine pour un montant de 11.10 €)

- n°25-154 de l'exercice 2015, (cantine pour un montant de 0.45 €)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 11.55 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

- 2016 073 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROUYEUR MOBILE DE DECHETS VERTS DE VEGETAUX :

Monsieur le Maire présente et donne lecture de la convention de mise à disposition du broyeur mobile pour le broyage de déchets verts avec la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- 2016 074 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération n°2016-095 du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2016 approuvant les statuts modifiés,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'exercer la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire,

Considérant que la modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :	15	-	Abstentions :
Suffrages exprimés :	15	-	Majorité absolue :
POUR :	15	-	CONTRE :

Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés

APPROUVE les statuts modifiés par délibération n°2016-095 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 20 septembre 2016 (annexés à la présente) intégrant la compétence « **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** » à l'article 4 sous le paragraphe intitulé Aménagement de l'espace communautaire.

- 2016 075 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Le Maire présente le rapport annuel d'activités 2015 transmis par la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Entendu cette présentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel d'activités 2015 transmis par la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

QUESTIONS DIVERSES :

-PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

10h30 : Rassemblement sur la place, hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts,

11h00 : Vin d'honneur offert à tous les participants.

- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- la date des vœux 2017 qui auront lieu le samedi 7 janvier à 11h00 à la salle socio-culturelle,
- le courrier de Madame Pirès sur les divers travaux rue de Tourneboeuf notamment sur l'éclairage public,
- le plan de désherbage de la commune. Monsieur Papin présente les actions à mener et à tenir. La Communauté de Communes propose 3 réunions d'information dans le canton. Une est prévue à Auzouer en Touraine dans le 1er trimestre 2017, date à déterminer. Le Bureau d'étude retenue est la FREDON/SEPANT.
- l'exercice de sécurité de Synthron. Un exercice cadre de sécurité va être réalisé au sein de l'usine Synthron. La date va être publiée en temps et en heure par voie de presse.
- la date du congrès des Maires prévue le 1er décembre 2016 au Vinci de Tours. Les fiches d'inscription vous seront remises.
- la demande de subvention auprès du Département pour F2D. Nous recevrons le conseiller départemental pour étudier les dossiers pouvant être subventionnés.
- la demande de subvention au titre du FDIPR auprès de la Préfecture pour la sécurisation des établissements scolaires. Un dossier a été déposé avec les dépenses engagées pour la sécurisation des enfants et des personnels communaux.
- l'indemnité de conseil du trésorier de Monsieur Clémot (444.17 €),
- le devis du SIEIL pour la mise en sécurité des armoires de l'éclairage public.
- les rapports du SIEIL et du CDG 37 qui sont à disposition au secrétariat de la Mairie.
- le bilan du plan régional de santé et environnement (ARS) qui est à disposition au secrétariat de la Mairie.
- l'arrêté portant interdiction d'utiliser l'eau des puits ou forages domestiques sur le territoire des communes d'Auzouer en Touraine et Villedomer.
- l'inauguration de la Ferme Expo le 5 Novembre 2016 à 10h00 au parc des Expositions à Tours.

Madame Sylvie SERVANT demande si les horaires de bruit de voisinage peuvent être modifiés. Nous allons nous renseigner et voir si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 24 novembre 2016 à 20h00.**